

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	13

Date de la convocation :
11/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 16 octobre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
11/10/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Josiane Julien, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Françoise Turribio, Daniel Weyh.
Procurations : Jean-Jacques Andrieu donne procuration à Madame Kati Moulet.
Lebois Didier donne procuration à Monsieur André Brundu,
Mireille Gassier donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade,
Tricou Sébastien donne procuration à Monsieur Daniel Weyh,
Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Françoise Turribio,
Absent : Monsieur Alain Courtois

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Pierre Philippe Carpentier

Délibération n°D2023_42 : Travaux de rénovation du parc d'éclairage public : approbation du programme de travaux, du plan de financement et de la demande de financement auprès de l'état dans le cadre du fonds verts et du Territoire d'énergie du Gard - SMEG pour le programme éclairage public

La commune poursuit le programme de rénovation de l'éclairage public engagé en 2022.

La nécessité d'une accélération de la transition énergétique sur des projets pouvant être réalisés à court terme, comme celui de la rénovation de l'éclairage public, conduit les représentants de la commune à présenter un projet de rénovation de 127 luminaires dans le cadre du **Fonds vert sur l'axe « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public »** et dans le cadre du programme **« éclairage public » du Territoire d'énergie du Gard**.

Son objectif est de favoriser les économies d'énergie par une solution moins impactante pour l'environnement grâce à la mise en place de lanternes LED en lieu et place de lanternes à ampoules sodium. Cette rénovation accélérée conduira à une mise en place plus rapide de la trame noire sur à terme, l'ensemble de la zone urbaine dense pour réduire la pollution nocturne et protéger la biodiversité.

Le programme présenté concerne le remplacement de 127 lanternes d'éclairage public par des lanternes LED générant une économie de puissance de 55.97%, un éclairage maximum de 20 LUX et un abaissement de la chaleur à 2 700 K.

A terme et après cumul des différents programmes de travaux incluant celui-ci, 82% du parc de lanternes d'éclairage public sera renouvelé générant une économie de puissance de 25 620 Watt sur l'ensemble des points lumineux.

Les rues concernées par le programme 2024 englobent 127 points d'éclairage public, il sera réalisé au mois de février 2024.

- Rue Fanfonne Guillerme : 6 points
- Boulevard des Boudanes : 18 points
- Rue du Hameau : 14 points
- Square de l'Opale : 1 point
- Square de l'Améthyste : 1 point
- Square Beryl : 2 points
- Place du Hangar : 1 point
- Rue des Canabières : 4 point

- Avenue de Camargue, Ecole primaire : 1 point
- Rue Georges Brassens : 5 points
- Impasse des Costières : 2 points
- Rue Edith Piaf : 10 points
- Rue Jacques Brel : 3 points
- Rue du Jeu de Pétanque : 3 points
- Chemin du Mas Neuf : 7 points
- Rue des Cabernets : 6 points
- Route de Générac : 23 points
- Avenue de l'Europe : 1 point
- Clos du Mas de Talen : 2 points
- Impasse de la Fontaine : 1 point
- Clos des Canabières : 5 points
- Giratoire RD 135 : 11 points

Le plan de financement et le programme de travaux se décomposent ainsi :

Désignations	Euros HT	Part
Coût total en euros HT Remplacement de lanternes énergivore par des lanternes LEDROSE LED 52 W 2 700 K	54 165.00	100%
Fonds vert Etat	37 332.00	68.92%
SMEG	6 000.00	11.08%
Emprunt commune de Aubord	5 833.00	10.77%
Autofinancement commune de Aubord	5 000.00	9.23%

Le conseil municipal entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le programme des travaux et le plan de financement établis pour une dépense de 54 165.00€ HT, soit 64 998.00€ TTC pour la rénovation énergétique de l'éclairage public ;
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subventions à l'état au titre du Fonds Vert, sur l'axe « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » à hauteur de 68.92% accompagnée des pièces nécessaires ;
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subventions au Territoire d'énergie du Gard SMEG pour l'année 2024, accompagnée des pièces nécessaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes pièces afférentes au dossier,
- D'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires par anticipation début 2024 et d'inscrire ces crédits au budget 2024.
- Dit que les travaux seront achevés fin février 2024 au plus tard.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
André BRUNDU

